

Relevé de décisions

RÉF. **Bulac/10/016** AFFAIRE SUIVIE PAR Marie-Lise Tsagouria
TÉL. +33 (0) 1 53 46 15 60 MÊL. marie-lise.tsagouria@bulac.sorbonne.fr

DATE 29 novembre 2010

RÉUNION **Conseil scientifique** du 11 juin 2010
À l'Université Paris-Descartes, *Foyer des professeurs*
12, rue de l'École-de-Médecine, Paris 6^{ème}

PARTICIPANTS

Dominique AKHOUN-SCHWARB
Véronique BÉRANGER
Michele BERNARDINI
Alain BLUM
Chantal CHANSON-JABEUR
Thomas DE BRUIJN
Redouane DJAMOURI
Ève FEUILLEBOIS
Catherine MAYEUR-JAOUEN
Jean-Luc RACINE
Michèle THERRIEN

Jean-Louis BACQUÉ-GRAMMONT
Peter COLVIN
Manuelle FRANCK
Gérard FUSSMAN
Maurice GARDEN
Bernard HOURCADE
Françoise HOURS
Éric MEYER
Cheng PEI
Petra WERNER
Jan Just WITKAM
Xiaohong XIAO-PLANES

INVITÉS

Isabelle NECTOUX
Daniel RENOULT
Francis RICHARD
Marie-Lise TSAGOURIA

EXCUSES

Olivier de BERNON
Pierre BOILLEY
Francis CONTE
François DÉROCHE
Jean-Pierre DRÈGE
Pierre GONNEAU
Antoine MARÈS
Éric SEIZELET
THOMAS TABERY
Gilles VEINSTEIN

ORDRE DU JOUR

1. **Approbation du procès-verbal de la réunion du 11 décembre 2009**
2. **Présentation des membres du conseil**
3. **Avancement général du projet**
4. **Bilan de l'activité du conseil scientifique 2004-2009**
5. **Charte documentaire pour le libre-accès**
6. **Questions diverses**

1. Approbation du procès-verbal de la réunion du 11 décembre 2009

Le procès-verbal est approuvé avec quelques modifications sur les acquisitions de la BNF par Cheng Pei.

2. Présentation des membres du conseil

Le conseil scientifique de la BULAC est composé de 20 membres au maximum, dont 1/5 à 1/4 sont étrangers.

15 nouveaux membres ont été nommés par le conseil d'administration du 7 mai.

5 autres membres sont issus du précédent conseil, en cours de leur premier ou second mandat. Afin d'assurer la meilleure transition possible dans les activités du conseil, les conseillers arrivés à échéance de leur second mandat participent également à cette réunion de transmission.

Chaque membre se présente dans un tour de table.

Le président du conseil, Eric Meyer, rappelle les fonctions du Conseil scientifique :

- Il oriente les choix en matière de politique scientifique, il joue un rôle de conseil pour les acquisitions. Il doit être attentif à définir des champs de compétence qui évitent des doublons inutiles avec d'autres établissements (BNF, Musée du Quai Branly...).
- Le CS n'est pas un conseil d'usagers, il travaille essentiellement en amont : prévoir, assister le conseil d'administration dans ses arbitrages, encourager les partenariats avec autres bibliothèques ou institutions de recherche notamment régionales, en Europe et dans les pays des aires de référence.
- Il est également attendu des membres du CS qu'ils contribuent largement à faire connaître la bibliothèque qui va ouvrir.
- Il contribue enfin à concevoir l'avenir proche : le pôle des langues et civilisations se compose de 3 éléments, la documentation (BULAC), l'enseignement (INALCO), (ces deux aspects relèvent de la phase 1), la recherche (Maison de la recherche, relevant de la phase 2, prévu dans le contrat mais lent à mettre en œuvre). Ce dernier volet a besoin d'une impulsion forte : il faut organiser des réunions scientifiques, présenter des projets... Le conseil scientifique de la BULAC a souvent servi de lieu de discussion sur cette seconde phase.

La BULAC est conçue comme un outil mais aussi comme un lieu de rencontre, de recherche. Or, les chercheurs en SHS en France ont l'habitude de travailler chez eux : il sera nécessaire de développer les ressources numériques pour créer des communautés scientifiques virtuelles, qui ne remplaceront cependant pas la participation à la vie réelle du pôle.

Gérard Fussman remarque que le GIP a fait l'objet d'un renouvellement sans changement, alors que l'apparition des PRES modifie la donne. Comment se positionne la BULAC par rapport aux PRES et en particulier par rapport à celui de Sorbonne Paris Cité ? Il est répondu que la BULAC n'est dans aucun PRES, contrairement à l'INALCO.

Bernard Hourcade rappelle que les conseillers ne sont pas des représentants de leurs institutions, mais des scientifiques qui développent leurs disciplines. Il déplore l'inexistence d'un projet recherche qui pourrait attirer les chercheurs : il est essentiel et urgent de donner un contenu et une visibilité au volet recherche. Le contexte n'est plus aussi favorable qu'il y a dix ans, et un contact plus étroit entre le CS et les chercheurs de base est indispensable. Il faudrait une structure pour réunir toutes les équipes de recherche ayant un intérêt dans la BULAC pour qu'ils puissent influencer sur son fonctionnement.

Gérard Fussman a constaté le retrait partiel de certains partenaires. La situation scientifique a changé, le projet initial a dû évoluer. Cependant, il est plus judicieux d'attendre que la situation institutionnelle se clarifie pour consolider le projet en tenant compte des nouvelles alliances et réorganisations scientifiques et universitaires.



Cheng Pei indique que la convention BNF – BULAC est enfin rédigée et devrait être prochainement ratifiée par les deux partenaires.

Daniel Renoult insiste sur le fait que la coopération documentation-recherche ne va pas de soi, ni en France ni à l'étranger : c'est un pari et un défi. Le lien entre bibliothécaires et chercheurs doit être entretenu car il n'est pas naturel : il faut trouver les bonnes formules (comités d'usagers, liaisons individuelles par internet), faciliter l'accès aux collections pour les chercheurs (possibilité de déposer des fonds dans les locaux de recherche, permettre aux chercheurs de venir travailler à la BULAC avec les étudiants, accueillir des chercheurs de passage). La solution est de travailler en réseau ; de toutes manières, les conditions économiques l'imposeront.

3. Avancement général du projet

Marie-Lise Tsagouria fait un point rapide.

En ce qui concerne le processus administratif, le GIP a été renouvelé pour 4 ans : il regroupe huit établissements, son directeur est nommé pour 3 ans par le CA, il dispose d'une autonomie juridique et comptable. L'avantage de ce type de structure est notamment dans la possibilité de représenter de manière égalitaire toutes les forces en présence. Cette formule est fréquemment utilisée dans le domaine de la recherche, et elle convient bien aussi à la bibliothèque pour le moment. Elle présente deux inconvénients : sa durée limitée et les modalités de recrutement du personnel.

La fusion de la BIULO (rattachée à Paris 3) et de la BULAC a pris effet le 1^{er} janvier 2010. Depuis cette date, la BIULO n'existe plus et ses personnels ont été affectés à la BULAC.

La construction du bâtiment n'accuse aucun retard majeur : le gros-œuvre est terminé, les finitions sont en cours. Comme prévu, il comprend 5 niveaux pour la bibliothèque, et 6 niveaux pour l'enseignement. Trois niveaux de lecture sont prévus : étude (1^{er} cycle), recherche (75% du libre accès) et mezzanine. L'accès dans la bibliothèque se fait de plain pied à dix mètres de l'entrée principale du bâtiment. Il y aura aussi des carrels (1 à 2 places) et des salles de groupe (de 5 à 40 places) réservables et accessibles en permanence. En tout, il y aura 550 places pour les étudiants, et 910 places au total.

Calendrier : les personnels prendront possession des lieux à partir du printemps 2011, l'ouverture au public se fera à la rentrée universitaire 2011. Une réflexion commune a été initiée avec l'INALCO concernant les espaces partagés (auditorium commun, cafétéria, hall d'accueil général, service de sécurité...).

Collections : une première convention de dépôt a été signée avec l'EHESS. Lors du prochain conseil, une présentation complète sera faite des collections qui entrent à la BULAC.

Libre accès : 220 000 ouvrages seront en libre accès, ce qui représente un travail important de préparation car 75 % des rayonnages seront remplis dès l'ouverture.

Rétroconversion des catalogues : la saisie des fichiers papier a bien avancé, le fond cyrillique est presque fini, les fichiers en caractères latins ont été saisis, les fichiers en caractères chinois, japonais et arabe sont en cours de traitement. La BULAC vise le renforcement du catalogage en caractères originaux (écritures non latines) et conduit des chantiers ciblés (tibétain, lao...).

Acquisitions : Cette année est une année creuse, car sont traités en priorité les retards des bibliothèques entrantes. Une réduction de 20% des acquisitions a été décidée, afin de consacrer l'énergie et les moyens à la mise en ordre avant déménagement. En 2011, on développera de manière importante l'offre de nouveautés à l'ouverture, surtout en ressources électroniques.



Déménagement : un appel d'offres est en cours (3 offres reçues) et le choix du prestataire est imminent.

Services : ils sont en phase de mise en œuvre : choix du mobilier, de la présentation des collections, définition des conditions d'ouverture et de fonctionnement, changement de système informatique (en *open source*), réflexion sur les manifestations, N°5 de la *Lettre d'information* en préparation.

Jean-Luc Racine demande quel type de lien ou de fonctionnement en réseau est envisagé avec les collections qui ne rejoindront finalement pas la BULAC ? Il insiste sur la nécessité d'établir un document pour informer les chercheurs étrangers des changements de localisation des sources qui passeront à la BULAC.

Daniel Renoult indique que le nouveau projet Condorcet (EHES, EPHE, P1, INED...) a changé la donne, puisque les institutions qui en feront partie ont revu la politique d'installation de leurs collections : un dépôt d'une partie des collections à la BULAC pour 6 ans est prévu, afin de voir à l'usage où est leur place optimale. La bibliothèque Condorcet (avec comme noyau la bibliothèque de la Maison des Sciences de l'homme) se met en place pour rassembler des fonds en partie semblables à ceux ciblés par la BULAC et rencontre d'ailleurs les mêmes difficultés concernant les bibliothèques d'équipes. Il est donc important de réfléchir aux modalités de coopération avec le projet Condorcet.

Bernard Hourcade conseille, pour éviter les défections, de ne pas séparer recherche et documentation, les carrels pouvant jouer le rôle de bureau de proximité et encourager ainsi les équipes à rejoindre la BULAC sans craindre d'être dépossédés ou éloignés de leur documentation de travail.

Alain Blum pense qu'il serait judicieux que les deux bibliothèques se spécialisent et se partagent le terrain, Condorcet rassemblant les sciences sociales et la BULAC les aires culturelles... En tout état de cause, il insiste sur le fait que les chercheurs doivent être étroitement associés à la politique documentaire.

Marie-Lise Tzagouria milite pour des réunions par aire avec les chercheurs pour définir la politique documentaire, ainsi que pour la désignation de personnes ressources. Quelques réunions ont eu lieu, sans beaucoup de succès, à cause de la dématérialisation de la bibliothèque et des problèmes de locaux, mais cela devrait aller mieux quand les choses seront plus concrètes.

Eve Feuillebois et Alain Blum font remarquer que, si la BULAC a réussi à éviter la logique institutionnelle, il faudrait qu'il en soit de même pour la Maison de la Recherche qui n'a pas vocation à être la Maison de la Recherche du seul INALCO, mais celle de l'ensemble des institutions participant au projet. En l'absence d'une communication claire sur le sujet, les autres partenaires ont l'impression d'une confiscation par l'INALCO de la phase 2. Ils se plaignent de n'avoir aucun retour sur ce qui se passe. Eric Meyer et Manuelle Franck les assurent que personne ne sera exclu.

4. Bilan de l'activité du conseil scientifique 2004-2009

Un document de synthèse a été préparé par Francis Richard et diffusé aux membres du conseil, ainsi qu'un cédérom comprenant l'ensemble des documents élaborés par et pour le conseil scientifique depuis sa création en juin 2004.

5. Charte documentaire pour le libre-accès

Françoise Hours, responsable de la politique et du développement documentaire, a présenté dans une note de synthèse les principaux éléments organisant la documentation en libre accès.

Isabelle Nectoux indique qu'il faut faire des choix en matière de ressources numériques, en définissant des critères et des priorités. Elle suggère de ne pas dépenser pour les ressources générales que l'on peut



trouver ailleurs dans les bibliothèques universitaires et de favoriser l'acquisition de fonds spécifiques.

Manuelle Franck, au contraire, souhaite un minimum de ressources générales, notamment en matière d'accès aux périodiques en ligne, car l'INALCO ne dispose pas d'une autre bibliothèque pour ses étudiants et pour ses chercheurs. Jean-Luc Racine indique que la BULAC n'est pas au service uniquement de l'INALCO et que d'autres solutions peuvent être trouvées, par exemple un accord au sein du PRES qui autoriserait les étudiants de l'INALCO à profiter des bibliothèques des autres universités partenaires (P3, P7...).

Gérard Fussman remarque que, les ressources numériques étant chères, il faut s'assurer qu'il y aura une demande des chercheurs suffisante pour rentabiliser leur acquisition.

Dominique Akhoun-Schwarb souligne que la SOAS connaît bien cette tension entre bibliothèque universitaire et bibliothèque de recherche : il faut réussir à trouver un équilibre qui permette de servir correctement les étudiants de l'INALCO.

Isabelle Nectoux explique que 70% des dépenses de la BULAC seront consacrées à la recherche et seulement 30% pour les étudiants : la BULAC reste donc une bibliothèque de recherche.

Jean-Louis Bacqué-Grammont propose quelques pistes pour récupérer de la presse quotidienne gratuitement : partenariats avec des institutions qui en achètent régulièrement pour des revues de presse et s'en débarrassent ensuite.

Michele Bernardini demande si des conventions ont été signées avec les Instituts français à l'étranger qui pourraient être des relais importants de la politique documentaire. Ceux-ci sont en pleine restructuration et il faut attendre que leur situation se stabilise pour envisager des coopérations. Jean-Luc Racine estime par ailleurs qu'il faudrait une négociation avec les directions qui pilotent ces instituts et non ceux-ci même séparément, c'est-à-dire avec le MAE qui malheureusement essaie de réduire ses dépenses sur ces postes.

Éric Meyer clôt le débat en proposant de réduire les ambitions sur les généralités.

6. Questions diverses

La date du prochain conseil est fixée au 10 décembre 2010 à 10h, en Sorbonne, salle Gréard.

Un hommage est rendu par les nouveaux membres du conseil aux collègues sortants et particulièrement à Maurice Garden

Compte rendu établi à partir du verbatim aimablement transmis par Eve Feuillebois.